



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° 5 /2023 POUR LA
SELECTION D'UN ADMINISTRATEUR PERSONNE PHYSIQUE
REPRESENTANT LES INTERETS DES PETITS ACTIONNAIRES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BTS-BANK POUR LA
PERIODE (2023-2025)**

I. Objet :

La Banque Tunisienne de Solidarité se propose de sélectionner, par voie d'appel à candidatures, un Administrateur personne physique représentant les intérêts des petits actionnaires autres que les actionnaires principaux au sens de l'article 47 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et institutions financières pour siéger dans son Conseil d'Administration et ce pour un mandat de 3 années (2023-2025);

II. Conditions d'éligibilité :

Le candidat au poste d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des petits actionnaires au Conseil d'Administration de la BTS doit avoir une participation dans le capital de la BTS ne **dépassant pas 5% du capital social** et doit remplir également les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès du **Secrétariat de Conseil d'Administration, au siège de la BTS 5ème Etage, 56, Av Mohamed V - Tunis 1002 pendant les honoraires de travail ou téléchargeable directement du site web de la BTS-BANK (www.bts.com.tn)**

III. Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- Une demande de candidature au poste **d'Administrateur Personne Physique représentant les intérêts des petits actionnaires** au nom de Monsieur le Directeur Général de la BTS-BANK
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, etc ;
- Le document des "**Termes de Référence**" portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du candidat ;
- La fiche signalétique dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en **annexe 1** du document « **Termes de Référence** » ;
- Le curriculum vitae du candidat ; suivant modèle en **annexe 2** du document « **Termes de Référence** » ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une copie conforme des diplômes obtenus ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat ;
- Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat suivant modèle en annexe 3 du document « Termes de Référence » ;
- Une déclaration sur l'honneur de non faillite dûment rempli avec signature légalisée du candidat selon l'annexe 4 du document "Termes de Référence" ;
- L'annexe 5 dûment rempli avec signature légalisée du candidat ;
- Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes ;
- Une copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé et ce après lettre de complément restant sans suite.

Le candidat s'engage à remettre à la BTS tout document jugé par elle nécessaire ;

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la BTS, par écrit à l'adresse E-mail : samaali.h@bts.com.tn.

IV. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par ce poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapide Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BTS, 56, Av Mohamed V - 1002 Tunis, au plus tard le **jeudi 16 Mars 2023** à 16h, date limite de réception des dossiers de candidature, le cachet du bureau d'ordre central de la BTS fait foi.

Ce pli doit être présenté sous une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BTS, et portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE AC N°5 /2023 »
SELECTION D'UN ADMINISTRATEUR PERSONNE PHYSIQUE REPRESENTANT LES
INTERETS DES PETITS ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
BTS-BANK POUR LA PERIODE (2023-2025)

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par une commission désignée à cet effet.

La candidature acceptée par les autorités de supervision, sera proposée à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.